



Que doit on faire a la puissance des banque

Par **arlen**, le **17/11/2008** à **18:24**

Bonjours,je suis client en tant que, profesionnel ,et particulier, a la CIC bonnasse de banque ,a marseille depuis plus de 5 an, sans aucun probleme sauf un jour je fais un depot espece dans la machine automate,4jours apres mon depot espece je m apercois sur internet que dans mon versement il manquais 2000euro,je contacte l'agence detenteur de mon compte, en signalant un probleme au directeur de l'agence,apres plusieurs jour de discution avec le directeur toute en me disant que l'agence n'etait en aucun cas responsable car rien ne prouve que moi commercant depuis plusieurs annee n'es mis l'argent dans le sac de depot.cet alors que j'ai demander a voir si il y avait une video du comtage ,il me repondit je ne en aucun cas vous faire visionner la video car que ce n'etait pas de son ressort.conclusion je me rend au commissaria pour deposer une plainte.la agent de police me dit il peu prendre que une main courante.de la je me rang chez mon avocat pour engager une procedure pour pouvoir recuperer mon argent,a ma grand stupefaction il me repond que il y a aucun moyen car elle sont structurer pour les gens ne puisse rien faire.et a partir de la j'ai changer de banque sauf un compte PMU et la la cic me dis que je vous donne 2 mois pour changer de banque autrement il sera resilier office alors il on le droit.